



Communiqué de presse

Date 4 novembre 2008

OUI à la révision de la loi sur les stupéfiants

Estimant que la nouvelle loi sur les stupéfiants renforce la protection de l'enfance et de la jeunesse, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) recommande d'approuver sa révision.

Pour la votation populaire du 30 novembre 2008, la CFEJ recommande avec insistance de voter oui à la révision de la loi sur les stupéfiants. En effet, celle-ci améliore nettement le cadre légal de la protection de la jeunesse : elle permet de lancer des programmes nationaux de prévention et de progresser dans la détection précoce des troubles liés à l'addiction ; elle donne aux personnes de référence le droit d'annoncer les enfants et les jeunes en danger aux institutions de traitement et d'aide sociale qualifiées désignées par les cantons ; enfin, elle renforce la protection légale de la jeunesse, puisqu'elle prévoit de punir plus sévèrement la remise de stupéfiants aux jeunes et le commerce dans le périmètre des écoles.

La CFEJ souhaite aussi que la politique dans ce domaine soit dotée d'une base légale plus claire car, avec ses quatre composantes (prévention, thérapie, réduction des risques et répression), elle a fait la preuve de son efficacité. Elle a considérablement amélioré la sécurité de l'espace public, au bénéfice des enfants, des jeunes et des familles. La nouvelle loi prévoit notamment la possibilité de prescrire de l'héroïne pour traiter les personnes toxicodépendantes. Ces thérapies, qui ont fait leurs preuves, s'adressent uniquement aux adultes fortement dépendants depuis plus de deux ans, chez qui plus de deux tentatives antérieures de traitement ont échoué.

La CFEJ rejette en revanche l'initiative sur le chanvre. Les règles relatives à une substance ne doivent pas être inscrites dans la Constitution fédérale, mais figurer dans une loi. Elle appelle le Parlement à prendre ses responsabilités et à développer enfin une politique crédible en matière de chanvre, au lieu de se cacher derrière des interdictions de consommation qui se sont avérées inefficaces. Le rapport sur les substances psychoactives et ceux sur le cannabis élaborés par la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues constituent des bases de travail très utiles pour ces questions.

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse – www.cfej.ch

Informations complémentaires :

022 418 24 60
031 322 92 26

Pierre Maudet, président de la CFEJ
Secrétariat de la CFEJ, ekkj-cfej@bsv.admin.ch